

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2016

---

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 3476)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL17

présenté par  
M. Tardy

-----

### ARTICLE 24

A l'alinéa 11, après le mot :

« chaque »,

insérer les mots :

« autorité administrative indépendante et chaque »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

En cohérence avec le reste de l'article, les AAI doivent être évaluées sur la base d'objectif et d'indicateurs de performance au même titre que les API.